



Paye pension alimentaire et s'endetter ?? besoin d'aider svp

Par **dounia**, le **26/07/2008** à **09:17**

Bonjour, rnvoila mon conjoint gagne 2000euros, et paie 230e de pension alimentaire et a partir du mois prochain c'est 410e. (appel demandée par son ex conjointe).le tribunal n'a pas tenu compte de sa baisse de salaire (-600e/mois) car changement de travail, et l'as plus condamné en signifiant que limite c'été fait exprès...rnmon conjoint paie aussi des dettes laissées par madame qui fuit depuis de nombreuses années 500e/moisrnEntre temps nous nous sommes mariés, avec des charges plus importantes, et bientôt un heureux événement..rnavec 230e nous sommes tjrs a découvert et nous nous privons au quotidien!!!rnQue pouvons nous faire?rnNous sommes fatigués de payer (sans oublier une belle facture de 2300e avocate et avoué qui n'ont rien changé !!)rn pouvons nous saisir le jaf (appel passé en avril 2008) , y'a t il des organismes pour nous aider a dénoncer tout cela!!rnmerci

Par **domi**, le **26/07/2008** à **10:04**

Pourquoi votre conjoint paye t-il seul les dettes laissées par son ex femme ? y a-il eu un jugement pour ça ?

Par **jeetendra**, le **26/07/2008** à **11:34**

bonjour, à ne pas oublier aussi que dans la fixation de la pension alimentaire le juge aux affaires familiales est obligé de tenir compte des revenus du conjoint qui cohabite avec la

personne qui doit régler la pension en question, donc deux revenus au lieu d'un, ce qui fait qu'indirectement vous contribuez au paiement tant décrié, cordialement

Par **dounia**, le **27/07/2008** à **09:17**

merci domi et jeetendrarnen fait mon conjoint été marié sous le régime de la communauté, madame était gérante d'un bien..au moment de la séparation elle est partie sans rien payer et meme si elle est condamnée a payer , elle s'est déclarée insolvable...rnen ce qui concerne la pension, mes revenus n'avait pas été pris en charge puisque mon conjoint et moi vivions séparement et avions des charges chacun de cotérrndonc seul les revenus de mon conjoint ont été pris en charge..pour la pa de 410e